



La Tribune
votre soleil
d'activités

2

Notre suggestion...

La journée des aînés au Festival mondial de folklore de Drummondville. TEXTE EN PAGE A6.

MAGOG A2

Tout indique que la police a affaire à un meurtre suivi d'un suicide raté

SHERBROOKE A3

Le ramassage d'ordures au fond des cours pourrait cesser en mai 92

CHAQUE SEMAINE
jusqu'au 30 août 1991
participez au
JEU-CONCOURS
La Tribune
VOTRE ÉPICERIE
A NOS FRAIS

et GAGNEZ
UN BON D'ÉPICERIE
d'une valeur de
50 \$ ou 100 \$ (si abonné)
échangeable chez votre épicière préférée.

LES ARTS C7

Mario Pelchat à couteaux tirés avec ses gérants



Le chanteur Mario Pelchat en a marre que les gérants dont il a entrepris de se séparer fassent des commentaires sur sa pratique religieuse.

TABLOID SPORTS

Ivan Calderon sera de l'alignement partant à Toronto

GOLFE C6

L'Irak a mené des recherches pour produire sa bombe

MÉTÉO A2

(190^e jour de l'année)
Variable: 20 à 10 C
Lever du soleil: 5h07
Coucher du soleil: 20h37
Demain: nuages et soleil

La Côte-Nord respire un peu mieux

Les pluies abondantes permettent d'élaborer une nouvelle stratégie contre les feux de forêt

Baie-Comeau (PC)

Les pluies abondantes d'hier ont été accueillies comme un signe de la providence sur la Côte-Nord: la période de rémission engendrée par les précipitations va en effet permettre aux pompiers de mettre en branle une nouvelle stratégie d'intervention pour venir à bout des feux de forêt.

En milieu de journée hier, 12,5 mm de pluie étaient tombés sur la région de la Côte-Nord et la météo prévoit encore des précipitations pour aujourd'hui et demain.

«Le risque d'une résurgence des

incendies est toujours présent parce que le feu couve très profondément dans la couche d'humus, mais, pour le moment, la balle est dans le camp des équipes d'intervention», a déclaré en après-midi la porte-parole du centre de coordination de la lutte contre les incendies, Mme Anne-Andrée Godbout.

Les cinq incendies de forêt encore en activité ne dégagent plus de flammes vives et les pompiers mobilisés par la Société de conservation de la Côte-Nord peuvent maintenant s'approcher beaucoup plus près des zones de feu sans mettre leur vie en péril.

«Les précipitations vont nous donner un répit d'au moins trois

jours pour mettre en branle une nouvelle stratégie d'intervention. Les périmètres des feux seront divisés en zones. Dans les zones les plus chaudes, des combattants équipés de tracteurs, de motopompes et de boyaux d'alimentation en eau pratiqueront des lignes d'arrêt en utilisant le plus souvent possible des obstacles naturels», a expliqué Mme Godbout.

Hier, 200 combattants munis de tracteurs ont continué le travail pour améliorer la ligne d'arrêt du feu aux limites sud de la forêt. De leur côté, les équipages d'avions-citernes sont demeurés au sol, en raison du plafond nuageux trop bas.

Ruban vert

Pour appuyer les efforts des pompiers de la société de conservation, les maires des 18 municipalités des MRC Haute Côte-Nord et Manicouagan demandent au gouvernement de former des équipes de bénévoles.

Le but de l'opération baptisée «ruban vert» est de sauver l'écosystème de tout l'arrière-pays. Les maires estiment qu'il est possible de recruter quelque 500 bénévoles.

Déjà, de nombreux bénévoles auraient manifesté leur volonté de contribuer à combattre les feux de forêt. L'État aurait simplement à leur fournir l'équipement et l'encadrement nécessaires.

Pendant ce temps, la population de Ragueneau et la majeure partie des résidents de la réserve indienne de Betsiamites avaient réintégré leurs foyers, hier.

Selon un porte-parole de Communications Québec, M. Marcel Vaillancourt, les gens devront demeurer sur un pied d'alerte au moins pendant quelques jours encore, tant que les risques de propagation des incendies aux zones habitées ne seront pas totalement écartés.

Des bras réclamés — C6

Un sévère avertissement au Canada

Ottawa (PC)

L'Institut C.D. Howe a prévenu le reste du Canada, hier, que «ce n'est pas seulement le Québec qui souffrirait de la sécession de cette province.

L'auteur de l'étude, M. Thomas Courchene, a fait remarquer que les demandes du Québec vont dans le sens des grands courants qui émergent actuellement et que ce serait de la pure folie de les ignorer.

«Pour les Canadiens en général, le moment actuel représente une chance inouïe, a-t-il affirmé. Le Québec nous a fait voir le besoin de restructurer le front économique, de façon à reprendre la compétitivité d'au-trefois dans l'ensemble de l'économie.»

Un Québec souverain, a-t-il prédit, signerait probablement un traité de libre-échange avec le reste du Canada et les États-Unis. Il conserverait probablement le dollar canadien, par ailleurs, du moins les premiers temps.

«La difficulté avec ce scénario est que la période de transition pourrait être très onéreuse et durer très longtemps, peut-être de façon dramatique. De plus, ce n'est pas seulement le Québec qui souffrirait.»

Fédéralisme renouvelé

Les nouveaux pouvoirs du Québec, selon M. Courchene, subiraient l'influence des contrôles administratifs d'Ottawa. Quant à ses pouvoirs actuels, comme la réglementation des institutions financières et la politique des prix d'Hydro-Québec, ils seraient entravés par le changement de statut du Québec dans le traité de libre-échange avec les États-Unis.

«L'indépendance du Québec, accompagnée d'une union économique et monétaire avec le Canada, n'est ni faisable ni désirable à long terme, que ce soit pour le Québec ou pour le Canada.»

La meilleure solution pour le Québec et les autres provinces, a conclu M. Courchene, réside dans un fédéralisme renouvelé. De toute façon, a-t-il signalé, «l'attachement émotionnel à un Québec souverain a probablement atteint son point culminant» et «nous devrions voir au cours de la prochaine année un Québec plus disposé à demeurer à l'intérieur du Canada».

Mulroney met les points sur les «i»

Le premier ministre canadien n'a visiblement pas apprécié les déclarations de son lieutenant au Québec, concernant les discussions constitutionnelles au Cabinet. Hier, sans le nommer, Brian Mulroney a pointé le ministre Benoît Bouchard en imposant la consigne du silence pour les membres du Conseil des ministres.

De son côté, le ministre Bouchard, qui a vraisemblablement été rabroué devant ses collègues, a tenté péniblement de dissiper les malentendus sur sa perception des pourparlers à l'intérieur même du gouvernement. NOS INFORMATIONS EN PAGE B1.

La paix est fragile

La Slovénie a commencé, conformément à un accord de paix conclu sous l'égide de la Communauté européenne, à démanteler les barrages routiers et les barricades dressés par ses combattants indépendantistes. Mais la paix est fragile en Yougoslavie: hier soir, des forces paramilitaires croates ont tiré des obus de mortier par-dessus le Danube, sur des unités de l'armée fédérale. Sur la photo, un policier croate armé d'une grenade tient en respect des nationalistes serbes. NOS INFORMATIONS EN PAGE C6.



Chez les Smith, la femelle original a constitué une attraction très courue. Le jeune Jeremy était au rang des admirateurs... qui pourra la revoir au jardin zoologique de Saint-Félicien.

L'original s'est tout de suite senti chez lui... à la ferme

Michel MORIN

Racine

Le refrain disait «un éléphant sur mon balcon». Depuis une semaine, Douglas Smith a quelque peu modifié les paroles de la chanson. «Un original sur mon gazon» en est devenu le nouveau thème.

Hier devait être la dernière journée de séjour d'une femelle original qui, pour une raison encore inconnue, a élu domicile sur la terre de M. Smith, à l'angle de la route 243 et du chemin Baker, non loin de Racine.

Lundi dernier, le 1^{er} juillet, Douglas Smith faisait la découverte, en même temps que la connaissance, de l'impressionnant cervidé. Cette visite impromptue aura duré une semaine, jusqu'à hier en fin de journée. À chaque matin, le producteur retrouvait l'original, tantôt dans une prairie, tantôt près du point d'eau. Mais jamais en compagnie des vaches laitières.

«Je ne sais pas. J'ai comme l'impression

qu'elle n'aime pas beaucoup mes vaches, commente-t-il. En tout cas, les vaches sont toujours d'un côté et l'original de l'autre.»

Dans le secteur, quelques heures à peine ont suffi pour ébruiter la nouvelle. Dès lors, un va-et-vient s'en est suivi. Le mouvement des touristes et des curieux a été tel que Douglas Smith n'en revient tout simplement pas.

«En fin de semaine, c'était noir de monde. Il y avait des autos partout, de dire M. Smith. Les gens sont venus de partout. De Sherbrooke, d'Asbestos, de Drummondville. C'était tout simplement effrayant.»

Effrayant. Entre 2000 et 3000 personnes en une semaine. Au point d'inciter Douglas Smith à faire appel aux autorités du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin de demander conseil.

À Saint-Félicien

Après analyse, Douglas Smith donna carte blanche au MLCP.

«Je ne voulais surtout pas que l'original soit

blessé ou qu'il blesse quelqu'un. Certains disent que l'animal est malade, c'est pourquoi il reste ici et qu'il ne cherche pas à retourner à la forêt. Je pense qu'il sera mieux là où il doit aller.»

En début de soirée, hier, des agents de conservation de la faune et des responsables du jardin zoologique de Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean, ont convergé vers Racine pour «prendre possession» de l'original.

La bête devait être immobilisée à l'aide de dards tranquillisants, pour ensuite prendre la direction de Saint-Félicien.

«Si elle est malade, ils vont la soigner. Je pense qu'elle sera mieux là-bas; elle sera entre de meilleures mains qu'ici. Après tout, cette bête ne nous appartient pas. Maintenant, je vais avoir la conscience tranquille, reconnaît Douglas Smith. Je m'en serais voulu si l'original avait blessé quelqu'un ou s'il avait été tué en traversant la rue. Là, on va pouvoir retourner à une vie plus tranquille.»

Pas de boulot à cause d'un casier inexistant!

Bromont (PC)

Pendant 11 ans, Gérard Laflamme, de Bromont, s'est cherché du travail. En vain. Il vient d'apprendre que la police prétendait, à tort, qu'il avait un casier judiciaire.

Aussi M. Laflamme, âgé de 40 ans, a-t-il engagé, hier, en Cour supérieure une poursuite de 330 000 \$ contre le gouvernement provincial, responsable de la Sûreté du Québec.

La Sûreté du Québec a effet la responsabilité de tenir un fichier central contenant tous les renseignements nécessaires à la détection du crime et au dépistage des criminels. Dont les casiers judiciaires.

M. Laflamme ne parvenait toujours pas, entre 1978 et 1989, à obtenir un emploi.

À l'automne 1989, alors que le bureau de la Couronne de Cowansville s'apprête à l'embaucher, c'est de nouveau l'échec.

Au moins, cette fois-là, on lui dit pourquoi le tout accroche: il aurait un casier judiciaire remontant à 1969. Or, il n'a jamais eu de délégués judiciaires.

Il fait procéder à des vérifications: empreintes digitales auprès de la police fédérale, etc. Fin 1989, la Sûreté du Québec atteste dans une lettre que l'homme de ce nom, qui montre sa date de naissance, n'a aucun casier.

Fort de cette certitude, M. Laflamme tente de se faire embaucher à la Gendarmerie royale en août dernier. Nouveau refus... Parce qu'il a un casier! Grâce à l'intervention de son député-ministre, M. Pierre Paradis, M. Laflamme obtient une deuxième lettre officielle en février dernier, qui confirme l'absence de casier et précise qu'on l'a pris pour un homonyme né un jour avant lui.

Parmi les dommages réclamés, M. Laflamme veut 200 000 \$ pour compenser des pertes de revenus s'étalant sur 11 ans.



Meurtre suivi d'une tentative de suicide?

□ Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui sur un Magogois de 88 ans

Gilles DALLAIRE

Magog

Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui, à l'Institut de police scientifique et de médecine légale, à Montréal, sur le cadavre d'un homme de 88 ans trouvé mort dans son lit dimanche soir, à Magog, afin de découvrir si le vieillard a été victime d'un meurtre ou si son décès est imputable à une cause naturelle.

Dame interrogée

Les policiers ont d'ailleurs trouvé sur les lieux du drame une note, griffonnée selon toute apparence par la

file du vieillard, une infirmière âgée de 55 ans exerçant sa profession dans un hôpital de Sherbrooke.

Cette dame a elle-même été trouvée fort mal en point, dans une remise voisine de la maison. Elle a été transportée au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke où son état est jugé grave, sans que sa vie soit toutefois en danger.

Les policiers de la Sûreté du Québec l'interrogeront, aussitôt qu'elle sera suffisamment rétablie pour répondre à leurs questions, afin d'en savoir plus sur les circonstances de la mort de son père. Selon des informations dont il n'a pas été possible de confirmer le bien-fondé, une dose excessive de médicaments aurait été à l'origine de l'état comateux où elle était plongée lorsqu'elle a été trouvée sur le plancher de la remise.

Les policiers municipaux ont ap-

pris le décès du vieillard à 22 h 25, par un ami, venu lui rendre visite, qui les a informés que l'octogénaire paraissait mort.

Le sergent-détective Gilles Robinson et le détective Denis Lamontagne se sont rendus sur place et, ayant découvert des indices qui leur faisaient croire que le décès du vieillard n'était peut-être pas dû à une cause naturelle, ils ont mandaté le coroner Pierre Boux et ont fait appel à l'aide du bureau régional des crimes majeurs de la Sûreté du Québec. Deux membres de cette unité spécialisée, le caporal Marcel Laprade et l'agent François Dumas, ont reçu la responsabilité de l'enquête.

L'identité du vieillard, qui était inconnu des policiers municipaux, n'a pas été dévoilée. Ses proches, dont un bon nombre demeurent en Ontario et en Allemagne, n'ont pas

tous été informés de son décès.

Arrivé d'Allemagne il y a deux ou trois ans, l'octogénaire, qui parlait un peu l'anglais mais pas du tout le

français, avait très peu de contacts avec ses voisins qui ne le voyaient que lorsqu'il allait faire une promenade en bordure de la rue Custeau.

Trois offres d'achat reçues pour Montjoye

Sherbrooke

Trois soumissions ont été présentées pour l'acquisition de la station touristique Montjoye de North Hatley à la suite d'un second appel d'offres fait par le syndic Roland Chrétien.

Le syndic a procédé à l'ouverture des enveloppes, hier, en présence des cinq inspecteurs nommés par les créanciers ainsi que de la représentante du séquestre officiel.

On a appris que deux entreprises de Sherbrooke avaient formulé une offre commune et que les autres provinciaient de trois particuliers de la région de Montréal et d'un particulier de St-Jean.

Les montants de la fourchette des soumissions n'ont pas été divulgués.

M. Chrétien et les inspecteurs étudieront les offres et feront connaître leur réponse dans le meilleur délai.

On peut présumer que les soumissions sont plus intéressantes que celles faites lors du premier appel du 10 mai alors que le syndic n'y avait pas donné suite.

Le syndic a mis en vente le centre de ski Montjoye et la marina Massawippi appartenant à deux compagnies numérotées dont les biens ont été saisis le 30 mai 90 et sont gelés par le tribunal.

La mise en vente de ces installations pour payer les créanciers a été rendue possible à la suite d'une entente intervenue entre l'administrateur judiciaire Claude Sauvé de la firme RCMP, de M. Chrétien et d'un créancier garanti ayant consenti à accorder une cession de priorité.

Les deux compagnies numérotées font présentement face à une accusation de possession de biens acquis par l'importation de stupéfiants aux États-Unis, ce qui constitue maintenant un délit au Canada.

M. Chrétien a fait un second appel d'offres pour la station qui comprend un centre de ski familial de 17 pistes aménagées pour le ski de soirée, avec système de fabrication de neige artificielle ainsi qu'hôtel et des dépendances sur un terrain de 200 hectares.

Homologation

Par ailleurs, le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure a homologué la proposition concordataire acceptée par les créanciers à leur assemblée du 24 avril.

Il s'agit en fait d'une formalité remplie par le syndic.

Cette proposition prévoit le paiement en entier de toutes les réclamations à un dividende de 100 cents dans le dollar pour les créances ordinaires.

Accusé du hold-up à St-Élie

Sherbrooke

Steve Roadnight, âgé de 20 ans, de Sherbrooke, a été inculpé d'un vol qualifié de 720 \$ commis dimanche soir au Dépanneur 220, à St-Élie-d'Orford.

Il a comparu, hier, devant le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec, qui a ordonné sa détention provisoire pendant les procédures.

Roadnight, défendu par Me Sylvie Guévin, a été accusé de plus de bris de probation et de supposition de personne lors de son arrestation.

La SQ l'a arrêté peu de temps

après le vol alors qu'il se préparait à prendre un taxi à St-Élie. Un autre individu est recherché en rapport avec cette affaire.

Selon une source policière, le prévenu avait été libéré récemment en marge d'une condamnation de 11 mois imposée le 13 décembre pour des cambriolages.

L'enquêteur Jean-Noël Turcotte poursuit son enquête pour épingle le deuxième suspect.

Le vol du dépanneur a été commis par deux individus dont l'un a exigé le contenu de la caisse pendant que l'autre simulait la possession d'une arme. Les deux voleurs sont partis à pied.



Photo La Tribune par Stéphanie Lemire

Voies d'accès améliorées

Le Centre Expo Sherbrooke procède actuellement à des travaux d'amélioration sur les trois voies d'accès menant à l'édifice CERAS et au Palais des sports, à partir de la rue Parc. Les travaux de 12 000 \$ devraient être terminés vers la fin de cette semaine.

Procédures abandonnées contre Roy dans une cause d'exercice illégal de la médecine

Sherbrooke

Le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec à Sherbrooke a décrété l'arrêt des procédures contre Robert Roy, de Ste-Edwidge, qui était poursuivi pour huit chefs d'exercice illégal de la médecine entre les 19 juillet et 24 novembre 88.

Il s'est rendu à une motion de Me François Gérin qui avait plaidé que son client n'a pas été jugé dans un délai raisonnable, un droit garanti par la charte canadienne des droits et libertés.

L'état de cette cause démontre que la dénonciation a été faite le 16

mai 89, la comparution fixée au 6 juillet et le procès cédé au 29 janvier 90.

A cette date-là, le poursuivant a demandé une remise parce que l'un de ses témoins se trouvait à l'extérieur du pays et le procès a été reporté au 6 août.

Le tribunal a alors remis pour une question administrative le procès à hier avec le résultat que l'on connaît.

Il s'est donc écoulé un délai de plus de 18 mois entre la journée d'hier et la date prévue pour le procès, le 29 janvier 90.

Un délai qui n'est pas imputable à M. Roy et est beaucoup trop long, pour Me Gérin.

FAITS DIVERS

□ La blessée est considérée hors de danger

SHERBROOKE (YR) — Une jeune femme de 22 ans de Rock Forest repose maintenant dans un état stable et elle est considérée hors de danger au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à la suite d'un accident de la route survenu vers 10 h 15 hier matin, rue King Ouest, en face du palais de justice de Sherbrooke.

La victime est Josée Verpaest, qui était à traverser la rue King, lorsqu'elle a été heurtée par la voiture que conduisait M. Léo Bérubé, de Sherbrooke. Selon des témoins de la tragédie, le véhicule circulait lentement, entre 20 et 30 kilomètres/heure, et s'apprêtait à s'immobiliser sur le feu rouge, quand la victime a glissé et chuté devant l'automobile.

□ Coaticookois soupçonné de vol de débroussailleuse

COATICOOK (YR) — Un individu de Coaticook, âgé de 28 ans, devra répondre du vol d'une débroussailleuse à Coaticook, et de deux autres vols perpétrés à St-Élie-d'Orford et à Lac-Mégantic. Dans ces deux derniers cas, la sûreté municipale de Coaticook a réitéré l'enquête à la Sûreté du Québec.

Le suspect a été arrêté par la police

municipale à la suite d'une enquête qui a permis de le relier aux deux autres méfaits, le tout totalisant une valeur d'environ 1000 \$. La débroussailleuse a été récupérée, mais pas les autres équipements forestiers volés, dont une scie à chaîne.

L'individu devra comparaître en Cour du Québec, sur sommation.

□ Il s'est endormi sur le klaxon de l'auto

SHERBROOKE (YR) — Un individu plein comme un soufflé a été intercepté par la police municipale de Sherbrooke aux petites heures, hier matin, dans le stationnement du Bar Hélène, situé à l'intersection des rues Galt et St-Louis.

Le Sherbrookois de 28 ans a fait démarrer son véhicule pour ensuite s'endormir derrière le volant, sans bouger d'un pouce. Pour rendre son sommeil plus confortable, il a eu la

mauvaise idée de s'appuyer la tête sur le klaxon. Le bruit n'a pas réussi à le réveiller, mais il a attiré l'attention d'une patrouille nocturne de la police municipale de Sherbrooke.

Invité à subir le test de l'ivresse-mètre, il a recolté deux notes identiques de .120, avec le résultat qu'il devra comparaître en Cour du Québec pour répondre à l'accusation portée contre lui.

□ Femme de Windsor interceptée avec .16 d'alcool

SHERBROOKE (YR) — Une dame de 46 ans, de Windsor, devra aussi répondre à une accusation d'avoir conduit un véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'abus de l'alcool.

Partie de l'intersection de la 9e Avenue et de la rue King, la dame a fêté le bonheur parfait jusqu'en face du 990 Chemin Lemire, à Fleuri-

mont, où elle a été interceptée par la police municipale de Sherbrooke. L'incident s'est produit vers 1 h 20, hier matin.

Une première récolte d'haleine par l'ivresse-mètre a donné une lecture de .160 et une deuxième .170, soit le double et plus de la limite permise par la loi.

□ Fin de semaine relativement calme pour la police

SHERBROOKE (YR) — La dernière fin de semaine a été relativement calme pour les enquêteurs de la sûreté municipale de Sherbrooke. A

part quelques actes de vandalisme sur des voitures, les policiers enquêtent également sur quelques vols par effraction mineurs, dans des résidences et des établissements commerciaux.

L'agent information de la police de Sherbrooke, M. Serge Fournier, a indiqué que seulement de petits montants ont été volés au cours de ces méfaits, dont le nombre s'est avéré inférieur à la moyenne.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques d'Environnement Canada pour la province de Québec aujourd'hui, ainsi qu'un aperçu pour demain.

Situation générale: des nuages et de la pluie à l'est de Québec. Retour du soleil sur l'ouest.

Une dépression qui s'est formée hier à l'est de Tadoussac s'installe près de Sept-Îles. Ce système météo conservera un temps pluvieux et moussé aujourd'hui et mercredi sur les régions à l'est de Québec.

Plus à l'ouest, l'arrivée d'air sec et frais apportera un dégagement graduel et le soleil devrait prédominer, aujourd'hui et demain.

Toutefois, cette masse d'air couplée à la présence de vents du nord-ouest maintiendra les températures sous les moyennes de saison.

Estrie, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 18 à 20. Min: près de 10. Vents modérés en après-midi. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Ottawa-Hull, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Max: 23 à 25. Min: près de 14. Vents modérés en après-midi. Mercredi: généralement ensoleillé.

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi. Max: 20 à 22. Min: près de 11. Vents modérés en après-midi. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Beauport: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Max: 18 à 20. Min: près de 12. Vents d'ouest de 30 à 50 km-h. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Mercredi: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi. Max: 18 à 20. Min: près de 10. Mercredi: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité partielle. Possibilité d'une averse. Max: 16 à 18. Min: près de 9. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Mercredi: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi. Max: 20 à 22. Min: près de 11. Vents modérés en après-midi. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Saguenay, Lac St-Jean, La Tuque, Réserve des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-Loup: généralement nuageux avec averses dispersées. Max: 17 à 19. Min: près de 12. Vents d'ouest à nord-ouest de 30 à 50 km-h. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Mercredi: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Vers le sud

Acapulco	26 32	Atlantic City	19 32
Barbades	28 31	Bermudes	28 31
Brownsville	26 29	Cape Cod	21 30
Daytona Beach	27 33	Honolulu	24 31
Kingston	28 32	La Havane	25 —
Las Vegas	22 38	Los Angeles	18 24
Mexico	15 22	Miami Beach	28 33
Myrtle Beach	26 31	Nassau	28 33
Old Orchard	16 26	Orlando	27 36
Palm Springs	27 40	Reno	15 35
San Juan	28 31	Tampa	27 34
Trinidad	24 31	Virginia Beach	24 36
West Palm Beach	28 33		

INDEX

Arts:	C-7
Bandes dessinées:	C-4
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-4
Petites annonces:	C-2
Secrets:	D-9
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Directeur en chef

Roch Bilodeau
Chef éditorial-adjoint

Denis Massier
Directeur des pages sportives

Stéphane Lavalée
Chef de pupitre

PUBLICITÉ
J. Berin St-Amand
Directeur marketing

Gilles Boisjoly
Directeur des ventes

PRODUCTION
Alain Pelletier
Directeur de la production

J. Jacques Delorme
Chef des opérations

Gérard Pépín
Adjoint

Gaston Grenier
Adjoint

Benoit Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur au tirage

André Custeau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT

Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Nadeau

Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jocelyn Goubout

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant

EDIFICE
André Jacques
Responsable

Livraison à domicile:
— Camions et camions motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camelot: \$3,43
taxe de vente du Québec: \$28
Coût à l'abonné: \$3,71

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits
déservis par camelot et camions motorisés: 1 an \$155,00,
6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre
territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois
\$85,00, 1 mois \$45,00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an
\$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$75,00.
Ces prix excluent les taxes
«La Tribune» est socialement la Presse canadienne, de
l'Association des quotidiens de langue française, membre de
l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit
Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la
presse catholique. Sources d'informations: Presse
canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse.
Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et
les agences affiliées sont autorisées à reproduire les
informations de La Tribune.

RÉSULTATS
Loto-Québec

Tirage du 91-07-08

6	7	8	17	18
23	24	25	33	36
38	40	46	47	56
59	61	64	68	70

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 91-07-10

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

UN AUTRE GAGNANT
au concours La Tribune

«PHOTO MYSTÈRE»

Le dernier gagnant d'un téléviseur Hitachi 21 po du concours «Photo-mystère» de La Tribune a été M. Jean-Louis Simard de Sherbrooke (au centre). M. Simard reçoit ici les félicitations du directeur au tirage du journal, M. Pierre Dubois. Ils sont accompagnés de M. Richard Dion, propriétaire du magasin Télé-Son. La Tribune a reçu 11 405 lettres durant les huit semaines du concours. Merci de votre participation.

Publireportage
31127

LA QUOTIDIENNE
1 3 8 — 6 7 9 6

La fin de la collecte dans les cours dès mai 92?

□ Une étude confirme que Sherbrooke économiserait 1 million\$ par an avec le ramassage des ordures le long des rues

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Une étude du service de l'Ingénierie et de l'Environnement confirme que la Ville de Sherbrooke économiserait 1 million \$ par année si elle abandonnait le ramassage des ordures ménagères en arrière-cour et adoptait la collecte mécanisée.

Le document, présenté aux élus la semaine dernière, laisse entendre que la Ville pourrait mettre en place la collecte mécanisée dès le mois de mai 1992 si le conseil municipal prend position d'ici la fin de l'été.

La collecte des déchets domesti-

ques pour l'ensemble du territoire de la ville coûte actuellement 1,9 million \$ par année.

Pour réduire les coûts de 1 million \$, l'étude propose deux mesures: implanter dans le secteur résidentiel (quatre logements et moins) la collecte mécanisée des ordures en bordure de rue, à l'aide de bacs roulants, et doter les immeubles de cinq logements et plus de conteneurs à déchets qui seraient vidés dans une benne à chargement avant.

Une expérience pilote, sur l'utilisation de bacs roulants, pourrait être tentée cet automne auprès de 1500 familles.

Sherbrooke est l'une des seules

villes au Québec, sinon la seule, à offrir un service de ramassage des ordures ménagères en arrière-cour. Chaque famille dépose ses sacs d'ordures dans une poubelle ou un cabanon à déchets derrière la résidence, que les éboueurs viennent vider une fois la semaine avec un chariot.

L'utilisation de conteneurs à déchets, vidés dans une benne à chargement avant, est cependant déjà implantée sur une base volontaire dans près de deux-tiers (63 pour cent) des 1150 immeubles de cinq logements et plus que compte Sherbrooke.

Pour les immeubles de cinq logements et plus où on ne trouve pas

de conteneurs, les éboueurs se rendent au cabanon à déchets de l'édifice et ramassent les sacs d'ordures qu'ils transportent jusqu'au camion.

Économies et réduction de personnel

Les auteurs du rapport font valoir qu'en plus d'être coûteux, le ramassage des ordures en arrière-cour comporte plusieurs inconvénients, dont la difficulté d'accéder aux ordures, ce qui cause parfois des blessures, des bris d'équipement et des dommages à la propriété.

Le rapport démontre que si la totalité des immeubles de cinq loge-

ments et plus étaient équipés de conteneurs à déchets, la Ville pourrait éliminer deux circuits et réaffecter quatre éboueurs à d'autres tâches, ce qui permettrait une économie de 305 000 \$.

Pour ce faire, la Ville devrait obliger par règlement les propriétaires d'immeubles de cinq logements et plus à s'équiper de conteneurs à déchets.

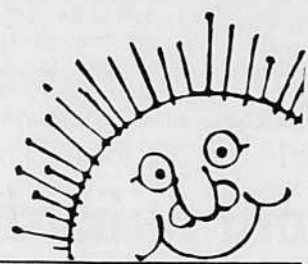
Parallèlement, l'utilisation de bacs roulants pour permettre la collecte mécanisée en bordure de rue pour les immeubles de quatre logements et moins permettrait à Sherbrooke de réduire le nombre de cir-

cuits de neuf à cinq dans le secteur résidentiel et porterait le montant total économisé annuellement par la Ville à 1 million \$.

Le document indique en outre que la collecte mécanisée ne requiert que huit employés, ce qui impliquerait la disparition de 17 postes de travail; ces employés deviendraient des journaliers, dit le rapport.

Pour desservir l'ensemble des immeubles de quatre logements et moins, la Ville devrait distribuer elle-même 18 500 bacs aux citoyens (au coût de 90 \$ l'unité ou 1,6 million \$ au total), proposent les auteurs.

Le parc Jacques-Cartier se maquille pour la fête



Sherbrooke (FP)

Du bleu et du jaune, du jaune et du bleu. Le parc Jacques-Cartier se maquille: demain, la dixième édition de la Fête du Lac des Nations prend son envol à Sherbrooke.

On travaillait fort, hier, sur le site de la Fête. Le Village des environs et celui des artisans étaient fin prêts. L'entrée du parc était aménagée, avec sa porte d'arche et son kiosque d'informations, les restaurateurs se préparaient et on mettait une main finale à la petite scène.

Ce matin, la grande scène couverte s'installe et les systèmes de sonorisation et d'éclairage arrivent en fin d'après-midi. Des panneaux de commande, de la peinture, les kiosques à bière... et on est prêts. «On n'a pas d'avance, mais on va être prêts. Puis, pas question de travailler de nuit!»

Jacques Gauthier, directeur de l'aménagement en a vu d'autres. Du Festival des Cantons à la Fête du Lac, de l'Exposition de Sherbrooke à la Fête des Neiges, à chaque... fête suffit sa peine. Mais, pas de problèmes. «J'ai actuellement 12 manoeuvres qui travaillent et demain (aujourd'hui), la compagnie ABB m'en envoie une dizaine d'autres: ça fait partie de leur commandite.»

Cette année, les visiteurs remarqueront que la Fête a concentré ses activités dans un plus petit rayon. Le Village des environs et celui des artisans sont rapprochés de la grande scène. Ils occupent le petit espace situé en bas du chemin d'asphalte, en-

tre la grande scène et le pavillon Armand-Nadeau. Fait à remarquer, ces villages sont entièrement montés sur pilotis.

M. Gauthier avait ce projet à coeur. «Je me suis inspiré d'un site de villégiature à Bar Harbor où on retrouve des artisans, restaurants, etc. C'est en beaucoup plus petit et beaucoup plus humble, mais l'effet demeure très intéressant, et en plus, tout le bois qui supporte la structure a été donné à la Fête. Ça n'a donc engendré aucun frais supplémentaire.»

Depuis le 15 mai, des ouvriers travaillent en atelier pour préparer panneaux et décorations. Sur le site, les travaux ont commencé le 2 juillet, et tout sera de retour à l'atelier le 19 juillet: c'est ça une fête.

Des décors, comme au théâtre. Des morceaux de bois, assemblés et peints, qui créent un effet, une illusion, un rêve...

Mais trêve de poésie et place à la Fête... demain à 18h00.

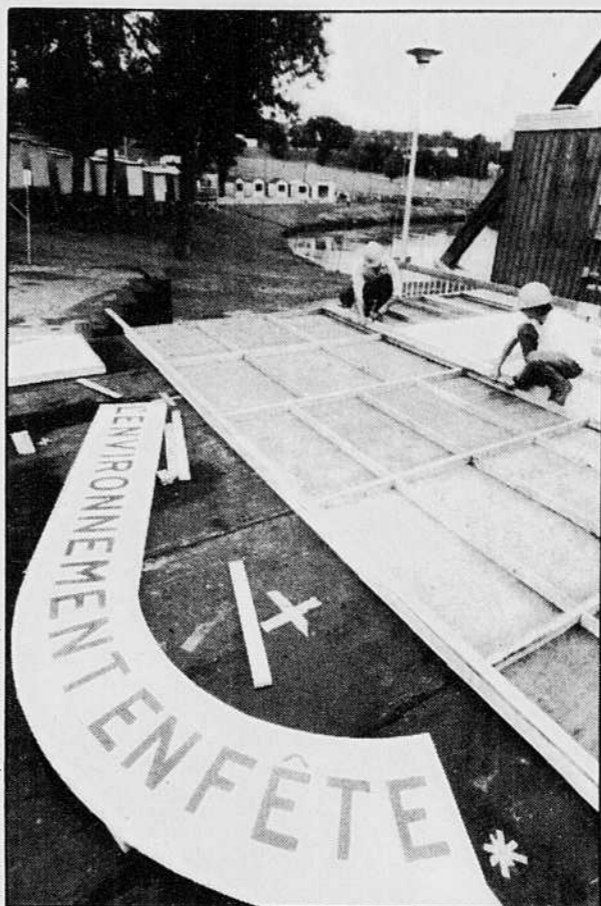


Photo: La Tribune pour Christian Landry



C'est demain que la Fête du lac des Nations prend son envol, au parc Jacques-Cartier. Hier, les travailleurs mettaient les bouchées doubles pour que tout soit prêt. Parmi ceux-ci, Jean-Pierre Couture procède à l'assemblage de kiosques.

Les citoyens de Sideleau rejettent les ralentisseurs

Sherbrooke devra trouver une autre rue pour l'expérience-pilote

Sherbrooke (DD)

Les citoyens de la rue Sideleau, dans le quartier est de Sherbrooke, se sont majoritairement prononcés contre la mise en place à titre expérimental de ralentisseurs, comme le proposait la Ville.

La consultation menée la semaine dernière par les services municipaux a permis de constater que plus de la moitié (57 pour cent) des foyers interrogés sur Sideleau sont contre l'expérience.

Le conseiller du district 9, Serge Cardin, a indiqué que sur les 58 foyers consultés dans le secteur, 25

étaient en faveur du projet et 33 contre.

La Ville demandait que 75 pour cent des résidents de la rue soient en faveur du projet avant de procéder.

«C'est malheureux parce que c'est un programme de recherche qui voulait donner une solution aux problèmes de circulation et de vitesse dans certaines rues», mentionne le conseiller Cardin.

Ce dernier déplore que l'opposition au projet ait été menée «par des gens qui ne demeurent pas nécessairement sur Sideleau».

«Il y avait des antécédents sur Sideleau, certaines personnes ne digèrent pas le conseiller, surtout sur Poulin», juge M. Cardin, en faisant référence au projet de terre-plein en 1989.

Une pétition avait été déposée au conseil en juin par un groupe de citoyens et démontrait que 83 pour cent des signataires étaient opposés aux «dos d'âne» allongés (dont la longueur est supérieure à l'empattement des essieux d'une voiture).

Une autre rue

Sherbrooke n'abandonne cependant pas la partie et entend mener à bien le projet subventionné par le ministère du Transport et l'Université de Sherbrooke.

La Ville tentera de dénicher une autre rue où mettre à l'essai ce dispositif destiné à diminuer les excès de vitesse.

«La Ville a une responsabilité de mener à bien ce projet-là. Les services vont devoir s'arrêter et réfléchir. J'imagine qu'il y a sûrement des endroits qui répondent aux critères, une

évaluation devra être faite», dit M. Cardin.

Au moment où le conseil a présenté le projet de «dos d'âne» allongés, les rues Des Jonquilles et Malouin, avaient également été identifiées pour faire l'objet de cette expérience.

M. Cardin signale cependant que d'autres rues pourraient accueillir le projet.

«L'important c'est d'en arriver à compléter cette étude-là pour en tirer des conclusions crédibles», ajoute-t-il.

Un appel

Pour sa part, un citoyen en faveur du projet, Serge D'Avignon, souhaite toujours que la Ville mette à l'essai les ralentisseurs sur Sideleau et lance un appel aux citoyens.

«Il faut qu'on puisse trouver une solution aux problèmes de vitesse. On devrait asséoir ensemble tous les intervenants de la Ville, les citoyens et le conseiller pour se parler», propose-t-il.

M. D'Avignon déplore que certains résidents du secteur n'aient pas voulu au moins tenter l'expérience et, à son avis, certains opposants ne savent même pas à quoi ressemble exactement le type de ralentisseurs que la Ville se proposait de mettre à l'essai.

De la fumée jusque dans sa chambre à coucher!

Marco FORTIER Sherbrooke

Un résident du centre-ville de Sherbrooke, dont le logement côtoie l'usine American Biltrite, en a ras-le-bol des fumées nauséabondes émanant de la fabrique: bien souvent, elles se fraient un chemin jusque dans sa chambre à coucher!

«Un matin de la semaine dernière, je me suis éveillé en sursaut, certain que le feu était pris dans l'appartement. Heureusement, ce n'était que la boucane de l'usine», laisse tomber Jean-Marc Trudeau, qui habite sur la rue Williams, à quelques mètres à peine du bâtiment industriel.

Chez American Biltrite, on admet que de la fumée puisse se dégager. Phénomène normal pour un fabricant de pièces de caoutchouc. Pas question, toutefois, de modifier quoi que ce soit pour enrayer les émanations.

«En ce qui concerne les rejets dans l'atmosphère, on respecte toutes les normes du ministère de l'Environnement. On a investi 250 000 \$ dans un système de dépoussiérage au dé-



Photo: La Tribune pour Stéphane Lemire

but des années 80, et depuis 1984 on utilise le gaz naturel pour assurer la cuisson du caoutchouc. C'est beaucoup plus propre qu'avant, quand on utilisait de l'huile numéro 6 comme combustible», argue Jean-Claude Mercier, vice-président aux opérations de l'usine du centre-ville.

Vapeur d'huiles

Les substances qui incommode M. Trudeau sont des vapeurs d'huiles légères issues de la cuisson du caoutchouc. L'usine rejette aussi des poussières de carbonate de calcium et d'argile, provenant de trois conduits d'évacuation d'air.

«Il est compréhensible de ne pas trouver agréable de vivre en présence de telles matières, mais les quantités sont négligeables et il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la santé des gens»,

Jean-Claude Mercier, vice-président aux opérations, et Yves Bergeron, ingénieur chez les Produits American Biltrite, près des fameux conduits d'évacuation d'air qui rejettent la désagréable fumée.

assure Yves Bergeron, ingénieur chez American Biltrite.

Il compare la cuisson du caoutchouc à une recette de gâteau: «On mélange des ingrédients et on fait ensuite chauffer le tout. Il est normal qu'une odeur s'en dégage.»

Le directeur du Département de chimie de l'Université de Sherbrooke, Hugues Ménard, a repris la même comparaison pour décrire le procédé de cuisson du caoutchouc. Il s'est fait aussi rassurant que les porte-parole de la compagnie quant aux effets de la fumée qui en résulte: «Pas d'inquiétude à avoir.»

«Jusque là»

Peut-être, mais Jean-Marc Trudeau en a «jusque-là» de cette fumée. «Il n'y a pas moyen de s'asseoir tranquillement sur ma galerie, ça pue trop. Puis à chaque jour se dépose une couche de saie qui abîme les chaises et la table que je sors dehors à l'occasion», relate-t-il.

Interrogée par La Tribune, la voisine d'en bas, Marie-Pierre Blanche, a dit subir les mêmes inconvénients de la proximité d'American Biltrite. «C'est dommage, car on a tellement un bel appartement», fait-elle valoir.

Bel appartement ou pas, Jean-Marc Trudeau en a assez. Il va déménager. Dans un an... «J'ai malheureusement renouvelé mon bail pour les douze prochains mois.»

Les résidents sont plutôt rares autour du bâtiment abritant les Produits American Biltrite, construit en 1908, qui a pignon sur la rue Bank. «C'est quand même dommage pour ceux qui habitent près, mais que voulez-vous, on n'est pas pour fermer l'usine», lance Jean-Claude Mercier.

La compagnie emploie près de 350 personnes. Elle fabrique des recouvrements de planchers, des parties de chaussures (talons et semelles) et des pièces industrielles tels des joints d'étanchéité, communément appelés «gaskets».

L'odeur du fumier dérange plus que les rejets d'usines...

Marco FORTIER Sherbrooke

«Sherbrooke, une ville en santé»: le slogan est révélateur. Depuis le début de l'année, le parfum pénétrant que dégage l'épandage de fumier en campagne a fait l'objet de plus de plaintes à la Direction régionale du ministère de l'Environnement (MENVIQ) que les odeurs émanant des usines de Sherbrooke et des environs.

Et c'est la même chose à chaque année.

«À cette période-ci de l'été, il est relativement fréquent que des gens se plaignent des mauvaises odeurs qui proviennent de la campagne. Il semble que la température assez chaude des derniers jours favorise les fortes odeurs», explique Gilles Daigle, porte-parole du MENVIQ.

M. Daigle n'a pas les chiffres exacts, mais il affirme que le MENVIQ a reçu dernièrement «quelques» plaintes («rien d'alarmant») à propos des effluves de la campagne.

Le ministère n'y peut rien: le fumier fait partie du rituel de l'agricul-

ture, et probablement pour quelques années encore... «Les plaintes proviennent souvent de gens qui résident près des campagnes. Ils doivent comprendre que le fumier, ça fait partie de la vie hors de la ville», soutient M. Daigle.

Pour leur part, les doléances concernant les odeurs nauséabondes provenant des usines sherbrookoises se chiffrent à... trois. Trois plaintes depuis janvier dernier.

«Les usines de Sherbrooke se conforment généralement bien à la réglementation du gouvernement. Les cas

de plaintes sont vraiment ponctuels. Elles concernent, par exemple, des usines qui commencent à utiliser un nouveau mode de fabrication. La période de rodage d'un équipement peut nécessiter quelques ajustements», dit Gilles Daigle.

La dernière plainte en liste est celle du citoyen qui ne «digère» pas la fumée que dégage la fabrique de produits en caoutchouc American Biltrite. Il habite à moins de dix mètres de l'usine du centre-ville.

«Quand on vit aussi près d'une

Installation d'une conduite d'aqueduc géante au lac Memphrémagog

Gilles DALLAIRE

Magog

Il ne faudrait pas beaucoup d'imagination pour croire que Memphrémagog, le monstre qui hante le lac Memphrémagog, a laissé sa timidité dans les profondeurs pour aller faire la planche sur la rivière aux Cerises.

En vérité, depuis quelques jours, un serpent noir d'une longueur de 1720 pieds ondule sur la rivière aux Cerises.

Ce serpent, c'est la conduite d'adduction qui, à compter de la semaine prochaine, alimentera la majeure

partie du réseau d'aqueduc de Magog et, du même coup, des réseaux d'aqueduc de Canton de Magog et d'Oremville. Elle est constituée de sections de polyéthylène à haute densité d'une longueur de 50 pieds chacune et d'un diamètre de 36 pouces assemblées par fusion sous pression. Raccordée au poste de pompage Thérèse, elle ira puiser à plusieurs centaines de pieds du rivage du lac Memphrémagog et par plus de 40 pieds de fond l'eau que de puissantes pompes d'un débit de 5000 gallons par minute refouleront dans le réservoir construit au sommet de la rue des Pins. Elle prendra la relève d'une con-

duite d'adduction d'acier d'un diamètre de 24 pouces installée voilà une cinquantaine d'années dont le débit de 4300 gallons par minute ne permettrait pas au réseau d'aqueduc de répondre durant bien des années encore à une demande de plus en plus forte surtout en été.

Le directeur du service municipal des travaux publics, M. Michel Turcotte, a souligné que l'eau, puisée à une plus grande distance du rivage et à une profondeur plus grande, sera plus fraîche, d'une qualité supérieure et moins sensible à la contamination.

L'étanchéité de la quarantaine de joints de la conduite assemblés à une



Le directeur du service des travaux publics de la Ville de Magog, M. Michel Turcotte, et un représentant du groupe de génie-conseil Teknika, M. Bertrand Côté, expliquent les étapes de la mise en place de la conduite qui alimentera le réseau d'aqueduc municipal.

température de 410 degrés Fahrenheit et sous une pression de 800 livres a

été vérifiée hier. L'installation des blocs de béton qui empêcheront la conduite de se déplacer une fois qu'elle reposera au fond du lac a aussi commencé hier, tout comme l'excavation de la tranchée sous-marine destinée à la recevoir en face du poste Thérèse. Cette dernière tâche est exécutée par l'excavatrice flottante qui, au printemps, a été utilisée pour briser les embâcles qui se sont formés sur la rivière St-François, à la hau-

teur de Drummondville.

Ces travaux seront terminés demain. Jeudi, la conduite sera remorquée par une barge jusqu'au poste Thérèse et, vendredi, un grillage qui l'empêchera d'aspirer autre chose que de l'eau sera fixé à son extrémité.

Pendant son remorquage, des bouées et des balises jalonnent le trajet qu'elle suivra afin d'empêcher les embarcations de plaisance de nuire à l'exécution des travaux.

Le Canton d'Orford recherche un nouveau secrétaire-trésorier

Canton d'Orford

Les membres du conseil municipal

de Canton d'Orford ont confié à la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré le recrutement d'un nouveau secrétaire-trésorier.

M. Jean Felteau qui occupait ce poste depuis huit ans a été remercié de ses services il y a quelques semaines pour insubordination et parce que la qualité de son travail n'était pas à la hauteur des attentes des édiles. Il a demandé à la Commission municipale de tenir une enquête publique sur son congédiement.

De concert avec les membres du conseil municipal, Raymond, Chabot, Martin, Paré tracera un portrait du secrétaire-trésorier satisfaisant aux exigences de la tâche, sollicitera des candidatures, les évaluera, rencontrera les candidats les plus aptes puis fera ses recommandations aux édiles.

Depuis le renvoi de M. Felteau, son poste est occupé provisoirement par M. Donald Desrosiers.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. À Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323

Sans frais d'appel: LAC-MEGANTIC WEDDON ASBESTOS composez 0 et demandez Zenith 5-3060 À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

38269

Votre meilleur rafraîchissement mural!

BÉTONEL

Une qualité supérieure

SPÉCIAUX D'ÉTÉ

75-110 Latex mat super cachant super blanc	17 ⁹⁵	80-110 Latex semi-lustré, super blanc	22 ⁹⁵
75-210 Latex fini perle super blanc	21 ⁹⁵	85-210 Alkyle fini perle, super blanc, (à faible odeur)	23 ⁹⁵
		30-600 Teinture semi-transparente	19 ⁹⁵

CENTRE DE REVÊTEMENT & PEINTURE

DMB INC.

EST: 44, rue Windsor Sherbrooke 564-7889

OUEST: 1666 Galt Ouest Sherbrooke 564-2420

30577

VENTE D'INVENTAIRE

DE 500\$ À 2 000\$

DE RABAIS

SUR TOUS LES MODÈLES 1991 EN INVENTAIRE

(Taux d'intérêt avantageux)

Voyez un de nos représentants: Yvan Lafrenière et Donald Breton

P.I.C. CHEVROLET OLDSMOBILE

John Coulombe, président

Faites vite, l'offre est valide pour un temps limité.

TOTAL GARANTIE

OUVERT du lundi au jeudi de 8h à 21h; vendredi de 8h à 17h 29976

155, rue Angus Sud, East Angus, 832-2494

LA SUPER VENTE ANNUELLE!

Jusqu'à **50%** de rabais

GARANTIE DU MEILLEUR PRIX (Détails en magasin)

Amoules en sus sur tous les produits

MULTI LUMINAIRE LE MAGICIEN DE LA LUMIÈRE

SHERBROOKE
2745, RUE KING OUEST
822-2020

30516

- ARTHABASKA
- BROSSARD
- DRUMMONDVILLE
- GATINEAU
- GRANBY
- LAVAL
- LÉVIS
- LONGUEUIL
- NEUFCHÂTEL
- POINTE-CLAIRE
- QUÉBEC
- REPENTIGNY
- RIMOUSKI
- SAINT-JEAN
- SAINT-LÉONARD
- SHAWINIGAN
- SHERBROOKE
- TROIS-RIVIÈRES

LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91

Nos Suzuki vont sortir à pleines portes.

LA LIQUIDATION DE NOS MODÈLES 1991 EST DÉBUTÉE:

VENEZ NÉGOCIER VOTRE PRIX!

garantie 3 ans/80 000 km pare-choc à pare-choc

* t.t.p. en sus

Aucune franchise.

SUZUKI Une équipe Au max!

Mi-VALION SUZUKI

4376, Boul. Bourque, Rock Forest, 563-9915

L-30931

LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91 LIQUIDATION 91

Nos Suzuki vont sortir à pleines portes.

SIDEKICK
5 portes

A partir de **14 395\$*** t.t.p. en sus

RABAIS DE 1 000\$

200\$ de remise en argent pour chaque porte que vous achetez.

- Transm. 5 vit. man.
- Essuie-glace interm.
- Compte-tours
- Horloge numérique
- Lave-glace arrière
- Intérieur en tissu
- Moulure latérale prot.
- Servofreins et servodirection
- Dég. de lunette arrière
- Roues sculptées
- 33 M.P.G.

SUZUKI SWIFT
BERLINE 4 portes

A partir de **8 995\$*** T.t.p. en sus

RABAIS DE 800\$

- transm. auto.
- Bloc central
- Sièges inclinables
- Intérieur en tissu
- Pneus radiaux 4 saisons
- Roues sculptées
- Phares halogènes
- 56 M.P.G.

* Chez les concessionnaires participants, pour les modèles suivants: Sidekick 5 portes, Sidekick 2 portes décapotable (version J.L.X., J.L.X. 70e anniversaire et J.A., boîte automatique seulement); berline Swift 4 portes, boîte automatique, (L.G.L.X. seulement); coupés Swift 3 portes, boîte automatique.

Construction: plus de permis émis en juin par rapport à 90

Gilles FISETTE

Sherbrooke

En connaissant un bon mois de juin, le nombre des permis de construction émis par la Ville de Sherbrooke depuis le début de l'année se compare de mieux en mieux avec les données équivalentes de 1990.

Selon les chiffres publiés par la Division des permis et inspection du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Sherbrooke, quelque 186 permis ont été émis en juin 1991. Ces permis donnaient le feu vert à des travaux de construction ou de rénovation d'une valeur globale de 6,3 millions \$.

En comparaison, ce service avait émis 172 permis au cours du sixième mois de 1990, soit 14 permis de moins que cette année. Ces 172 permis légalisaient des travaux d'une valeur totale de 4,1 millions \$.

Cette année, le tableau sur la valeur et le nombre des permis de cons-

truction émis au cours du mois de juin révèle que 144 des 186 permis émis ont trait à des travaux de construction ou de rénovation résidentielle. Leur valeur est de 4,4 millions \$. En comparaison, 146 permis de construction résidentielle, d'une valeur de 2,1 millions \$ avaient été émis en juin 1990.

En juin 1991, le plus grand nombre de constructions ou de projets de rénovation résidentielle a été réalisé dans le quartier nord de Sherbrooke. Là, 68 permis ont été émis, pour une valeur de 2,2 millions \$. Pendant ce temps, 43 permis ont permis des travaux de construction ou de rénovation résidentielle d'une valeur de 1,8 million \$ dans l'est de Sherbrooke; et 33 permis, des travaux d'une valeur de 379 805 \$ dans le quartier ouest.

Toujours en juin 1991, la Ville de Sherbrooke a émis 14 permis pour des travaux de nature commerciale d'une valeur totale de 401 100 \$; 3 permis dans le secteur industriel

(72 000 \$); 10 permis pour des travaux dans le secteur des services (482 768 \$); 13 permis dans le secteur gouvernemental (886 500 \$); et 2 permis pour le secteur récréatif et de loisirs (7000 \$).

Grâce aux résultats connus en juin, le nombre des permis émis depuis le début de l'année 1991 a atteint 843. La valeur des travaux a atteint 29,6 millions \$. Au cours des six premiers mois de 1990, 855 permis avaient été émis. Ces permis concernaient des travaux d'une valeur totale de 40,6 millions \$.

Les six premiers mois de 1990 ont été supérieurs à ceux de 1991 grâce à l'activité affichée dans les secteurs commercial, industriel, des services, du gouvernement et des loisirs. Dans le secteur résidentiel, la présente année s'avère maintenant plus active puisqu'on y retrouve 666 permis (21,5 millions \$), comparativement à 628 permis émis au cours des six premiers mois de 1990 (21 millions \$).



À NOTRE CLIENTÈLE

La direction des Rôtisseries St-Hubert de Sherbrooke est heureuse d'informer sa clientèle de la reprise de ses opérations, selon l'horaire habituel.

Venez redécouvrir le bon goût de St-Hubert, à la salle à manger et au comptoir de commandes pour emporter.

Notre personnel vous y attend!

Au plaisir de vous servir très bientôt

La direction de la rôtisserie

2325 King Ouest
Sherbrooke

70 King Ouest
Sherbrooke

30532

Terrain de golf au Canton de Brompton: les chances s'améliorent

Yvon ROUSSEAU Canton de Brompton

Le maire Denis Lemay, du Canton de Brompton, espère obtenir finalement l'aménagement d'un terrain de golf sur le territoire de sa municipalité.

«C'est un projet qui nous a demandé beaucoup d'efforts jusqu'à maintenant, de commenter M. Lemay, et cette fois, nous espérons que la Commission de protection des territoires agricoles du Québec verra d'un bon oeil la demande de changement de zonage devant permettre à la compagnie Covipro, de M. Paul Proulx, d'aménager un parcours de golf de 18 trous sur la ferme Houde». Il s'agit d'un projet qui nécessiterait un investissement de 1,5 \$ million.

Un premier refus

Une première démarche visant à faire de la ferme Houde, dont les 270 acres sont zonés vert, un territoire zoné blanc ou tout au moins pouvant être utilisé à d'autres fins que l'exploitation agricole, a été confronté à un refus de la Commission de protection des territoires agricoles, en 1989. La municipalité du Canton de Brompton est allée en appel, mais le refus a été maintenu, à la suite d'une décision rendue le 9 avril 1990. Le projet d'aménagement d'un terrain de golf sur le territoire du Canton de Brompton chemine depuis 1988.

Toutefois, le maire Lemay signale que la situation a changé et que des éléments nouveaux peuvent cette fois être invoqués.

«D'autres changements de zonage ont été acceptés, précise-t-il, et cette fois, la ferme Houde n'est située qu'à 600 mètres de la zone blanche». De plus, la ferme a été vendue depuis la première tentative.

En effet, la ferme Houde, qui avait été acquise lors d'une première transaction par M. Léonel Beaudoin, ancien député de Richmond, a été acquise par la firme Covipro et le conseil municipal du Canton de Bromp-

ton a accordé son appui au projet de M. Paul Proulx, lors de la séance du 3 juin du conseil municipal. Le projet avait déjà l'aval des autorités municipales de Bromptonville.

Déjà, selon le maire, la démolition de la grange a été entreprise, en vue de la construction du parcours de golf.

Joint à ce sujet, hier, M. Paul Proulx, de Bromptonville, a souligné qu'il n'a pas établi d'échéancier pour la construction du club de golf, parce

qu'il lui faut d'abord obtenir un changement de zonage de la Commission de protection des territoires agricoles.

La ville de Bromptonville appuie également le dézonage agricole de la ferme Houde, située à la frontière de Bromptonville et du Canton de Brompton. Elle possède une portion de 17 acres de ce terrain, dont elle veut transformer en un parc industriel.

Enquête sur la mort d'un automobiliste

Gérald PRINCE Drummondville

La mort d'un automobiliste âgé de 63 ans, M. Stanislas Szczesniak, d'origine ukrainienne, mais demeurant à Drummondville depuis longtemps, fera l'objet d'une enquête par la Sûreté du Québec.

«Quand un corps de police est impliqué dans une affaire, l'enquête est assurée par un autre corps de police, soit la SQ, dans ce cas-ci», précise M. Jacques Hainse, capitaine aux enquêtes à la police de Drummondville.

Tout a débuté samedi soir, vers l'heure du dîner, lorsque l'automobiliste a été impliqué dans une collision avec une autre voiture, angle Lemire et Marchand. La police de Drummondville, dans le cadre de ses fonctions, a amené M. Szczesniak subir le test d'ivresse, car on croyait avoir décelé chez lui un état incompatible avec la conduite d'une auto. L'automobiliste se plaignait de douleurs à la poitrine et, en cours de route, s'est affaibli.

Conduit à l'hôpital Ste-Croix, il devait succomber quelques heures plus tard, à la suite d'une opération chirurgicale. Une autopsie a été réclamée, mais les résultats n'étaient pas disponibles encore hier. La Sûreté du Québec a mandaté deux enquêteurs pour faire le point sur cette affaire.

MAZDA VOUS OFFRE LE CLIMATISEUR

valant jusqu'à 2000\$.
Ou jusqu'à 1500\$* de remise!

Dès maintenant, venez prendre l'air...chez

Mazda! Car nous vous offrons le climatiseur sur plusieurs

de nos modèles les plus populaires: la MX-6...le coupé sport

qui fait de la conduite un plaisir passionnant; la 626...une

superbe berline conçue pour la famille sans

aucun compromis sur le style ni

sur la performance; et la

MPV...gagnante de nombreux prix, vous offrant

d'une fourgonnette et la maniabilité d'une berline

de luxe. **En plus!** Obtenez l'une des meilleures

garanties «gamme complète» de l'industrie et demandez

notre *Programme de protection*

prolongée, tous deux offerts sur

tous nos modèles Mazda. Parlez-

en à votre concessionnaire.

PRENEZ ÇA COOL...



MAZDA GAGNANT
LE MANS
1991



L'USINE OFFRE DES PRIMES D'ENCOURAGEMENT AUX CONCESSIONNAIRES SUR TOUS LES MODÈLES MAZDA.

*Climatiseur gratuit ou remise offerts pour tous les modèles MX-6, 626 et MPV, selon l'inventaire disponible chez le concessionnaire au 5 juillet 1991. Selon le prix au détail suggéré par le fabricant, la remise est de 1500 \$ maximum. Lorsque le climatiseur est offert en série, la remise est aussi applicable. (Le climatiseur à double sortie également offert sur la MPV vaut 2000 \$). Offre de durée limitée qui ne peut être combinée à aucune autre. Détails chez votre concessionnaire.

mazda

Je me sens bien.

Mazda Rock Forest — 4787 Boulevard Bourque, 564-1455
Magog Mazda — 209 Boulevard Bourque, 868-1101

Des cérémonies propices aux échanges culturels



Gérald PRINCE Drummondville

Le Festival mondial de folklore de Drummondville permet, en plus des spectacles de danses et de musique, des échanges culturels, parfois émouvants, entre peuples.

Les cérémonies protocolaires, qui n'ont de protocolaires que le nom, en sont un exemple: hier, les autorités municipales de Drummondville recevaient officiellement à l'hôtel de ville, dix délégations de troupes.

La mairesse Francine Ruest-Jutras rencontrait chaque délégation, lui remettait une peinture d'un artiste local, recevait un cadeau de la troupe visiteuse et échangeait quelques mots avec chacun. Par la suite, c'était la signature du livre d'or et un vin d'honneur.

Tout cela dans une atmosphère attendrie et enjouée, sans grandes cérémonies, mais avec beaucoup de naturel. «Je considère ces instants privilégiés de rencontrer les peuples qui viennent assister au Festival», remarque la première dame de Drummondville. Les oeuvres, offertes aux visiteurs, étaient signées Roch Blanchette, Linda Cyrenne et Marthe Bédard, et représentaient surtout des paysages locaux, parfois hivernaux, ce qui ne manque jamais d'intriguer le visiteurs des pays chauds.

La Tribune
au Festival
mondial
de folklore



Couple en costume national

Les troupes visiteuses étaient représentées pour la plupart par un couple en costume national, avec escorte d'un interprète et des accompagnateurs bénévoles du Festival. Les représentants de l'URSS se sont fait remarquer par leur nombre (7 personnes) et par les costumes exceptionnellement colorés. Aussi par leur cadeau d'une valeur considérable: une balalaïka (instrument de musique triangulaire à trois cordes) recouvert de motifs peints d'une rare beauté.

Apprenant que la mairesse est musicienne, un dirigeant de la troupe soviétique s'est offert pour lui donner des cours, ce qui a fait rire l'assistante.

Cadeaux

La mairesse s'est esclaffée aussi quand les représentants de l'Espagne (Iles Canaries) lui ont donné une statuette symbolisant la fertilité et s'est exclamée quand elle a aperçu le magnifique châle tissé par les Mexicains.

Les Polonais lui donnent une poupée en costume national, les Hongrois, une sculpture sur métal dans un écrin, l'Italie, une fontaine miniature en porcelaine, les Suisses, des livres de prestige sur le Valais et les Tchékoslovaques, un plat en cristal de Bohême, ainsi que... des rondelles de hockey.

En lui remettant une statuette représentant la déesse Artémis (déesse de la chasse chez les Grecs), les Turcs lui mentionnent qu'il s'agit d'une reproduction fidèle d'une statue an-

cienne trouvée à Ephèse, dans leur pays.

Qu'advient-il de tous ces cadeaux: ils sont déposés précieusement et identifiés au nom du pays visiteur dans deux vitrines, l'une dans la grande salle de l'hôtel de ville, l'autre à la Société de développement économique de la rue Michaud.

Demain, mercredi matin, une semblable cérémonie se tient encore à l'hôtel de ville, cette fois pour les quelque 10 autres troupes qui n'étaient pas disponibles hier.

Baignade déconseillée à la plage McKenzie

Brompton Gore

Jusqu'à avis contraire, il vaut mieux ne pas se baigner à la hauteur de la plage publique McKenzie, au Lac Brompton.

En effet, la municipalité de Brompton Gore et le ministère de l'Environnement du Québec viennent de signaler que l'eau du lac, à cet endroit, est sujet à une contamination bactériologique élevée.

Le ministère a émis un communiqué faisant part des prélèvements effectués le jeudi 4 juillet, lesquels démontrent que les eaux sont fortement

contaminées à cette hauteur.

«Le ministère de l'Environnement du Québec reprendra sous peu de nouveaux prélèvements et, à la suite des analyses bactériologiques, la population sera avisée des nouveaux résultats. D'ici là, nous suggérons à la population d'éviter de fréquenter cette plage pour la baignade jusqu'à un avis contraire du ministère et de la municipalité», rapporte un agent

d'information du ministère, M. Gilles Daigle.

Par ailleurs, le ministère a octroyé une note parfaite à quatre plages de la région, à la suite de ces prélèvements du 4 juillet.

Ainsi, la plage du Camp d'Action biblique, de Richmond, la plage municipale des Trois-Lacs, la plage Camp Boisjoly, au Lac Brais, à Brompton, et la plage du Camp St-

Pat's Old Boys, de Stoke, ont mérité une cote «A», prouvant l'excellente qualité de l'eau.

Rappelons que le ministère offre aux utilisateurs des plages publiques du Québec la possibilité d'obtenir sans frais les plus récentes cotes des plages en téléphonant au numéro suivant: 1-800-463-6202. Ce service est en opération jusqu'au 23 août 1991, de 8h00 à 17h00, sept jours sur sept.

Les Fêtes de l'Amiante feront leurs frais

Nelson FECTEAU Thetford Mines

L'édition 1991 des Fêtes de l'Amiante fera ses frais. Le surplus ne sera peut-être pas énorme mais l'événement touristique estival par excellence de la région de l'Amiante ne connaîtra pas de déficit comme l'an dernier.

«Tous les chiffres n'ont pas encore été finalisés mais en dépit de la baisse des ventes dans les bars et dans les différentes concessions, je crois que nous allons enregistrer un léger surplus», a confirmé la coordonnatrice

générale Charlotte Ferland. L'appel lancé par cette dernière aura donc été entendu par la population qui a participé de belle façon aux différentes activités des Fêtes.

Charlotte Ferland estime sommairement à 105 000 ou 110 000 personnes le nombre de visiteurs qui sont passés sur le site. La seule Place des Arts a été visitée par pas moins de 14 000 personnes dont 3000 pour une seule soirée. L'an dernier, en dépit du mauvais temps, la firme Impact Recherches avait évalué à 103 000 personnes le nombre de visiteurs aux Fê-

tes de l'Amiante. «A un moment donné dimanche, c'était impressionnant de regarder le site qui était bondé de monde», se réjouissait Mme Ferland.

Un seul point négatif a été relevé par celle qui peut être fière d'avoir relevé un tel défi. «Nous mettons beaucoup d'emphasis sur l'animation sur le site, ce qui coûte relativement cher. Si les gens ne participent qu'aux activités gratuites, on aura un problème», a signalé Charlotte Ferland en faisant allusion aux quelques milliers de spectateurs qui ont préféré se masser le long du site lors des deux feux d'artifices pyromusicaux plutôt que d'entrer dans le Stade des Caisses pops.

Pas de pépins majeurs

Occupant le poste de coordonnatrice générale pour une première année, Charlotte Ferland a particulièrement apprécié l'appui des bénévoles et de la population en général. «C'est agréable de se sentir appuyée ainsi par tout le monde. On a surtout senti cet appui lorsqu'à quelques occasions nous avons dû reporter quelques événements ou tout simplement en changer le site. Tout le monde a alors collaboré sans protester.»

L'édition 1991 hypothéquée par le déficit de 50 000 \$ de l'édition antérieure n'aura donc pas rencontré de pépins majeurs. «J'ai vécu une belle expérience. J'ai trouvé extraordinaire de monter cette fête populaire avec tout le monde. Les coordonnateurs ont été très autonomes et avec leurs bénévoles ils ont fait un super job. Nous étions prêts. Dans les moments difficiles, au lieu de paniquer, nous avons agi» at-elle mentionné, rappelant les moments orageux de la journée d'ouverture.

Outre l'armée de près de 500 bénévoles des Fêtes de l'Amiante, une quinzaine d'employés à temps plein, permanents ou temporaires, ont oeuvré à la présentation de l'édition 1991 des Fêtes de l'Amiante dont les événements principaux sont la Balade cycliste, l'Amicours, les Spoulaires, le Tournoi d'échecs Groupe Commerce et le Tournoi International de balle rapide des Caisses populaires.

Référendum le 1er septembre à Saint-Etienne-de-Bolton

St-Etienne-de-Bolton

Le règlement de régissant le zonage à St-Etienne-de-Bolton fera l'objet d'un référendum le 1er septembre.

483 personnes, dont environ 200 sont des résidents saisonniers, auront droit de vote.

Le règlement, conforme au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, interdit l'aménagement d'un terrain de golf sur les rives du lac Libby.

Cette interdiction n'est pas du goût d'au moins deux conseillers qui affirment que l'ouverture d'un terrain de golf favoriserait le développement de la municipalité et qui se sont opposés à l'adoption du règlement. Il s'est, par la suite, trouvé un nombre suffisant de contribuables pour exiger la tenue d'un référendum.

Arrêt ajouté à la rue André

Ascot (MM)

Les automobilistes qui empruntent la rue Thibault, à Ascot, doivent s'habituer à effectuer un arrêt obligatoire à la hauteur de la rue André, deux nouveaux panneaux de signalisation ayant été installés.

Qu'ils circulent du côté ouest, vers la rue Dunan, ou du côté est, vers la rue Belvédère, les conducteurs doivent dorénavant effectuer un arrêt obligatoire.

Cette mesure, décrétée par le conseil municipal, devrait contribuer à améliorer la sécurité des citoyens du secteur.

Qui plus est, les travaux d'élargissement de la rue Thibault doivent être entrepris sous peu. En procédant dès maintenant à l'installation des panneaux d'arrêt obligatoire, l'ad-

ministration municipale d'Ascot espère que les automobilistes auront amplement le temps de se familiariser avec la nouvelle signalisation. Ainsi, ils seront prêts à faire face à la musique dès la rentrée scolaire.

Une grande partie de l'achalandage de la rue Thibault est attribuable à la présence de l'école primaire Jean XXIII.

De l'avis du conseiller municipal Raymond Roy, qui représente les contribuables du secteur, les policiers de Métro-Police seront invités à assurer une surveillance plus étroite aux abords de la rue Thibault.

«Il n'est toutefois pas question d'émettre des billets d'infraction à la première occasion», précise M. Roy. Nous allons donner le temps aux gens de s'habituer avec la nouvelle signalisation».

Les Vacances O'Keefe au Québec

J'ai ça dans le goût

Dans l'ordre habituel, Bastien Boutin, conseiller publicitaire à La Tribune, Charles Stewart, chef de secteur Molson-O'Keefe, Nicole Therrien, gagnante du forfait pour l'Outaouais, Robert Church, directeur général et chef des opérations au Club Azur et Pierre Boudreau, conseiller publicitaire à Cité-FM.

Dans le cadre du concours «Les vacances O'Keefe», le tirage du grand prix de la semaine du 1er juillet a eu lieu vendredi dernier. Le grand prix comprend un séjour d'une semaine pour quatre personnes au Mont Ste-Anne, toutes dépenses comprises, plus 500\$ d'argent de poche.

29955

CERTAINS JOUENT DANS LES COINS... D'AUTRES PAS TOUT DROIT

LE ELITE

«Pour ma résidence, j'ai choisi les produits ELITE à cause de leur performance. Après tout une réputation ça ne se joue pas, ça se gagne!»
Guy Lafleur

Sa conception structurale qui met à contribution des pièces maîtresses pleine largeur, assure à l'ensemble une solidité à toute épreuve, capable d'affronter le temps et les imprévus de la construction.

En fait, plus nos fenêtres sauront prendre les coups, plus elles vous sauveront des coûts.

Pour plus d'informations: Richard Cotnoir, Tél.: 823-1783, Fax: 823-0484

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **82394186**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-3688**

CLUB Multi points

31010

FERME

La Framboiserie ENR.

A peine à 10 km de Sherbrooke par la route 112. East Angus

Venez cueillir vos framboises ou achetez-les déjà cueillies.

Colette et Donald Lachance
665, Chemin Sand Hill, Ascot Corner
(819) 562-0290

29975

L'incendie de l'usine de filtration reste inexplicable

Drummondville

Ni la cause ni l'étendue des dommages n'ont encore été déterminés sur les circonstances entourant l'incendie du mercredi 3 juillet, à l'usine de filtration de Drummondville.

«L'important, c'est que la population du grand Drummondville n'a pas été privée d'eau», mentionne Gérald Lapierre, directeur des services techniques de Drummondville.

Depuis l'incendie du silo, contenant 37 000 livres de poussière de charbon activé, les démarches se multiplient pour trouver les raisons pour lesquelles le feu s'est déclaré dans cet appareil. La dernière livraison de charbon activé s'était faite une quinzaine de jours auparavant et, remarque M. Lapierre, des pièces d'équipement scellées sont examinées à la loupe pour vérifier si l'une d'elles pourrait avoir été défectueuse.

La cargaison de charbon est estimée à 30 000 \$, mais les dommages aux installations ne sont pas quantifiés encore. Il aura fallu une douzaine d'heures de travail aux pompiers de Drummondville pour complètement maîtriser le brasier. Les dommages sont assurés, sauf une franchise de 10 000 \$.

Si c'est impossible de rétablir le service avant le mois d'août, l'emploi de l'ancien système manuel sera repris cette année.

National

Noir tué par erreur: les deux vrais suspects libérés?

Montréal (PC)

Les deux Montréalais que la police recherchait quand elle a abattu par erreur Marcelus François, un Noir, mercredi dernier, sauront ce matin s'ils peuvent reprendre provisoirement leur liberté.

Ont comparu, hier au palais de justice de Montréal, devant le juge André Duranleau: Kirt Haywood, âgé de 28 ans et originaire de Trinidad, et Carol Richards, un Jamaïcain âgé de 36 ans, tous deux dénoncés pour avoir tenté d'assassiner un dénommé Juan-Francisco Castillo, un Colombien âgé de 19 ans.

Haywood est assez facile à reconnaître: il porte une tignasse de cheveux noirs qui lui va jusqu'aux fesses.

La police leur reproche d'avoir déchargé, dans le nord de la ville, un fusil de calibre .12 dans le bras de Castillo et de lui avoir donné un coup de couteau à la gorge.

Mercredi dernier, un policier de l'escouade d'intervention tactique de la police de la Communauté urbaine de Montréal, croyant avoir filé les auteurs de l'attentat, abattait erronément François au moment où la voiture dans laquelle il prenait place avec trois autres personnes venait d'être interceptée.

Toujours traité à l'unité des soins

intensifs de l'Hôpital Général de Montréal, Marcelus, marié et père de deux jeunes enfants, reste entre la vie et la mort après une première intervention chirurgicale visant à extraire de son cerveau les fragments de la balle tirée par le policier.

Une équipe de neuro-chirurgiens surveillent toujours son état de près. Une seconde intervention serait nécessaire, mais «il faut attendre», signale une porte-parole de l'hôpital.

Selon Me Marc Labelle, l'avocat des prévenus Haywood et Richards, la police obtenait dès jeudi de la semaine dernière un mandat d'arrêt contre eux au sujet de l'incident dans le nord de Montréal, car «on ignorait leur adresse».

Apprenant qu'ils étaient recherchés, Haywood et Richards ont choisi de se livrer à la police samedi après-midi.

Par ailleurs, la Commission des droits de la personne attend les rapports d'enquête de la police, celui de la Sûreté du Québec et celui (interne) de la police de la Communauté urbaine de Montréal) avant de faire savoir si elle se penchera à son tour sur le dossier de Marcelus François.

De son côté, la Sûreté du Québec se refuse à tout commentaire concernant l'enquête qu'elle a commencée sur cette «erreur sur la personne» commise par des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

4 policiers de Gatineau sont poursuivis pour brutalité sur un autre policier

Gatineau (PC)

Quatre policiers municipaux de Gatineau sont, conjointement avec la Ville de Gatineau, l'objet d'une poursuite civile pour brutalité policière dont soutient avoir été victime un agent de la police de Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

Alléguant avoir été battu, arrêté illégalement, en plus de s'être vu refuser tout droit à un avocat et à des soins médicaux, l'agent Pierre Gagné, comptant plus de 20 ans de services au sein de la police de Sainte-Foy, réclame un total de 25 000 \$ en guise de compensations pour préjudices moraux, pertes de vacances et de jouissances de la vie et en dommages exemplaires en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés.

C'est le 30 juin 1990 que se seraient

déroulés les événements ayant entraîné cette action civile.

Profitant d'un tournoi de hockey auquel prend part son fils à Ottawa, l'agent Gagné effectue, avec un groupe d'amis, une sortie au club de danseuses nues Pigalle, du boulevard Greber à Gatineau.

Expulsé par deux portiers de l'établissement, l'agent Gagné, comme les personnes l'accompagnant, quitte les lieux.

Une fois à l'extérieur, le policier soutient avoir été frappé au visage «de violente façon».

Pendant que des ambulanciers conseillent à l'agent Gagné de se rendre au Centre hospitalier de Gatineau, les policiers visés par l'action arrivent sur place.

Les agents Jean Hotte, Eddy Fréchette, Claude Galarneau et Marc Robert sont alors avisés par le blessé qu'il entend porter plainte formelle

ment contre son agresseur.

Discutant avec les policiers, l'agent Gagné remarque la présence du portier qui l'a atteint au visage et l'identifie aux agents.

Devant l'inaction des policiers, l'agent Gagné s'approche du portier pour l'identifier d'une manière encore plus convaincante.

Menotté et roué de coups

C'est à ce moment que les policiers gatinois interviennent.

Un ami de la victime indique alors aux agents qu'ils ont affaire à un collègue de travail.

Dans le relevé des faits présenté dans la poursuite, l'agent Pierre Gagné indique que les quatre agents se sont rués sur lui, l'ont projeté sur la malle arrière d'une voiture-patrouille, l'ont menotté et arrêté.

Indiquant qu'il avait mal à un bras, l'agent Gagné s'est fait répondre, à plusieurs reprises, par un des agents cités qu'il se ferait arracher la tête s'il continuait (sic).

«Tous ces faits seront corroborés par des témoins lors des procédures. Un des agents, une fois renseigné du statut de notre client, lui a aussi lancé qu'il ne viendrait pas faire son Lefebvre ici, qu'il n'était pas à Sainte-Foy mais bien à Gatineau», a expliqué,

hier, au quotidien Le Droit, d'Ottawa, Me Christian Dion, procureur du policier de Sainte-Foy dans ce dossier.

(Le sergent Michel Lefebvre, de Sainte-Foy, a été arrêté en juillet 1985 pour le double meurtre d'agents de la police de Québec qui l'avaient surpris au cours d'un vol par effraction.)

Omettant de l'aviser de ses droits, les policiers en cause conduisent l'agent Gagné au quartier général. Ce dernier soutient également que les agents l'ont outrageusement frappé contre les portes et les murs de l'établissement.

Après deux heures de détention, l'agent Gagné est accusé d'avoir troublé la paix et d'avoir résisté à son arrestation.

Une fois libéré, il est conduit à l'Hôpital de Gatineau où il reçoit 12 points de suture sur les lèvres.

Un rapport rédigé par un dentiste de Neufchâtel, en banlieue de Québec, révèle aussi que l'agent Gagné a dû subir un traitement spécial, soit la pause de ponts papillons sur deux dents endommagées lors de l'arrestation.

Les quatre policiers visés par cette action civile ne sont l'objet d'aucune mesure disciplinaire.

Rien pour souligner l'anniversaire de la mort de Lemay à Oka

Québec (PC)

Aucun événement public n'aura lieu afin de souligner, jeudi, le premier anniversaire de la mort toujours inexplicable du caporal Marcel Lemay, décédé lors du raid que des agents du groupe d'intervention tactique de la Sûreté du Québec sur les barricades d'Oka, le matin du 11 juillet.

Ses ex-collègues de Québec et sa femme refusent toutes les entrevues demandées depuis une quinzaine de jours. «Les gars me disent: on l'a vécu, on ne l'oubliera pas, on s'en souvient», mais il n'est pas question pour la SQ de souligner de façon particulière cet événement», a déclaré, hier, l'agent Réal Ouellet, du service des relations au quartier général de la SQ à Québec.

Il dit offrir la même réponse à tous les médias qui se préparent à rappeler les grandes lignes des événements troublants ayant opposés Sûreté du Québec et warriors à Oka, l'été dernier. «Quant à sa femme, nous croyons qu'elle aura déjà assez d'é-

preuves à vivre avec tout ce qui se dira, sans donner d'entrevues», laisse entendre le policier.

Il réclame 1 million pour sa femme décédée à cause du sida

Montréal (PC)

Un homme de Laval a intenté, hier, en Cour supérieure du district de Montréal, une action d'un million de dollars contre la Croix-Rouge et la Cité de la santé de Laval: sa femme est décédée après que des transfusions de sang lui eurent inoculé le virus du sida.

Le mari, M. G. Lamarre, est le père d'une fillette âgée de 6 ans. Cette grossesse (unique) avait évolué sans problème, mais les choses s'étaient compliquées, semble-t-il, par une hémorragie lors de l'accouchement.

Au cours de celui-ci, puis durant les trois jours suivants, on dut pro-

céder à des transfusions. A compter de ce moment, la condition de la mère s'est détériorée: montée de ganglions à la gorge, vertiges, fatigue extrême, diarrhées, etc.

Le dossier de la femme à la Cité de la santé de Laval, qui y fut traitée depuis l'accouchement, révèle qu'à l'été 1987, on n'écartait pas l'hypothèse du sida, mais on la tenait pour improbable.

Le diagnostic du syndrome de l'immuno-déficience acquise fut cependant arrêté en mars 1989 et la femme de M. Lamarre décéda l'été dernier.

Le ministère fédéral de la Santé avait accordé à la famille une indemnité de 120 000 \$ pour compenser un peu l'erreur.

CASQUETTE DE CYCLISME A&W

seulement,
plus taxe.
Avec tout achat.

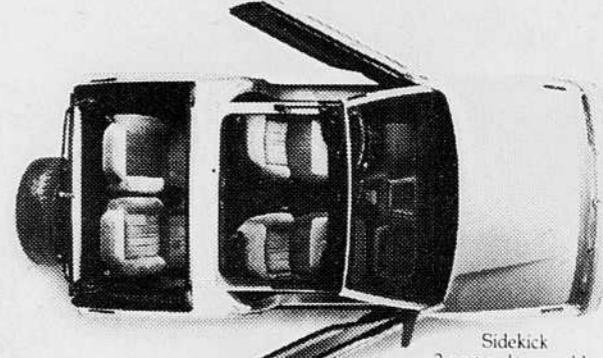
69¢

Ne ratez pas l'occasion de porter l'accessoire le plus 'in' de l'été: la casquette de cyclisme A&W! Elle est 100% coton et ses couleurs sont totalement branchées: violet, orange et vert. Imaginez...69¢ seulement, avec tout achat! Tant qu'il y en aura, bien sûr. Alors, gardez ça en tête et courez vite au A&W le plus près...



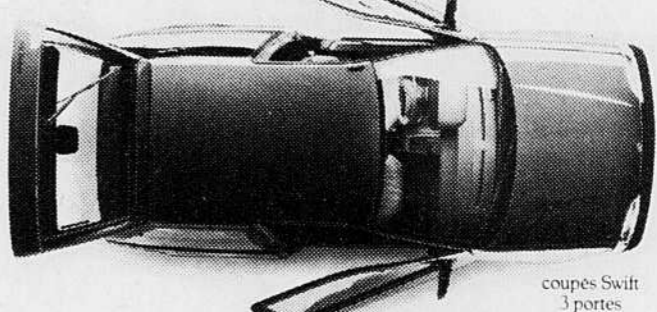
Dans les restaurants A&W participants. © 1991 Services Alimentaires A&W du Canada Ltée.

Nos



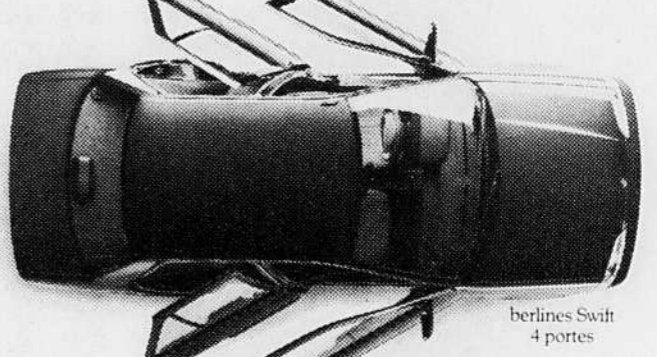
Sidekick
2 portes décapotable

Suzuki



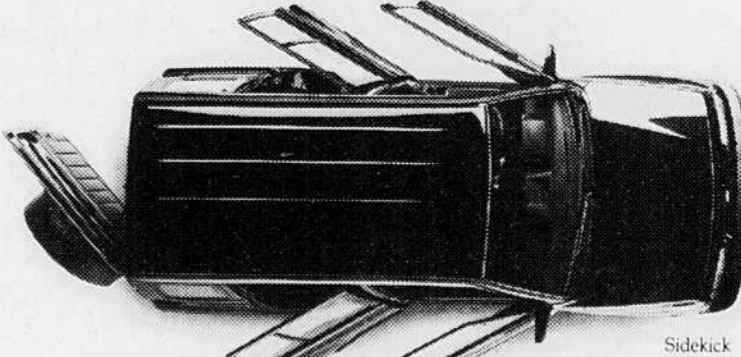
coupés Swift
3 portes

vont sortir



berlines Swift
4 portes

à pleines



Sidekick
5 portes

portes.

200 \$ de remise en argent pour chaque porte que vous achetez.

Offre valide pour un temps limité.



Mi-Vallon Suzuki

4376, boul. Bourque
563-9915

*Chez les concessionnaires participants, pour les modèles suivants: Sidekick 5 portes; Sidekick 2 portes décapotable (versions ILX, ILX 70^e anniversaire et JA, boîte automatique seulement); berlines Swift 4 portes, boîte automatique, (L, GL et GLX seulement); coupés Swift 3 portes, boîte automatique.

Le CHUL a sollicité 5000 \$ auprès de ses 200 médecins

□ Vite retirée, cette requête visait à éponger un manque à gagner de 1,4 million \$ pour 91-92

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000
points offerts
cette semaine
dans

La Tribune

Si vous êtes membre du Club,
entrez le code suivant:

19866148

Sinon, composez sans frais, le

1-800-563-3688

CLUB Multi points

31010

Frédéric TREMBLAY Québec (PC)

Aux prises avec de sérieux problèmes financiers, le Centre hospitalier de l'Université de Laval (CHUL) a fait appel, en juin dernier, à la générosité de ses 200 médecins en leur demandant une cotisation individuelle de 5000\$.

La direction du CHUL, qui souhaitait obtenir une adhésion unanime du corps médical, a dû finalement renoncer à son projet inusité, a appris La Presse Canadienne. Elle s'y prendra d'autres manières pour tâcher d'éponger un manque à gagner de 1,4

million \$ prévu pour 1991-92.

«C'est vrai que c'était audacieux», a reconnu hier le directeur adjoint du CHUL, Robert Dallaire, pour qualifier cette initiative destinée à éviter un train de mesures de compressions budgétaires, qui, incidemment, seront appliquées.

La proposition, qui manifestement n'a pas fait vieux os (pas assez pour que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ait le temps de se prononcer), avait été soumise aux médecins par le biais d'un document de quelques pages, daté du sept juin, et présenté sous le titre «Proposition de

2ième plan en vue de l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 1991-92».

Le document, dont La Presse Canadienne a obtenu copie, fait valoir que «Couper dans les activités du centre hospitalier signifie, également, couper dans la rémunération des médecins».

«(...) Ainsi, si chacun des quelque 200 médecins versait au CHUL une cotisation de 5000\$, nous pourrions maintenir le débit des activités (internes et externes) au niveau de 1990-91 (...)» poursuivait le libellé de la proposition.

Le vice-président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

(CMDP), le docteur François Szot, a indiqué, au cours d'un entretien téléphonique, que l'exécutif du CMDP n'avait pas eu à prendre position sur cette proposition, puisque la direction du centre hospitalier l'a rapidement retirée.

De son côté, M. Dallaire a précisé que la consultation menée dans les différents départements de l'établissement avait permis, notamment, de constater que les médecins étaient inquiets face à la possibilité que le prélèvement d'une telle cotisation auprès du corps médical devienne pratique courante.

LE GRAND BALAYAGE DES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER

PLYMOUTH SUNDANCE/DODGE SHADOW

DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM

5,9% PLUS 500\$

DE TAUX DE CRÉDIT
DU FABRICANT POUR 48 MOIS*

DE REMISE EN ARGENT*

OU 1500\$

À VOTRE CHOIX

DE REMISE EN ARGENT*

7,9% PLUS 500\$

DE TAUX DE CRÉDIT
DU FABRICANT POUR 48 MOIS*

DE REMISE EN ARGENT*

OU 1500\$

À VOTRE CHOIX

DE REMISE EN ARGENT*

DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER

CHRYSLER DYNASTY

7,9% OU 1000\$

DE TAUX DE CRÉDIT
DU FABRICANT POUR 48 MOIS*

DE REMISE EN ARGENT*

JUSQU'À

PLUS 1000\$

D'ÉCONOMIES SUR DES ENSEMBLES
D'ACCESSOIRES EN OPTION**

7,9% PLUS 500\$

DE TAUX DE CRÉDIT
DU FABRICANT POUR 48 MOIS*

DE REMISE EN ARGENT*

OU 1500\$

À VOTRE CHOIX

DE REMISE EN ARGENT*

**DODGE
DAKOTA**

7,9% de taux de crédit du
fabricant pour 48 mois

OU

1000\$ de remise en argent*
sur le Dodge Dakota.

**PICK-UP
DODGE
RAM**

7,9% de taux de crédit du
fabricant pour 48 mois*

PLUS 500\$ de remise en argent*

OU, à votre choix,

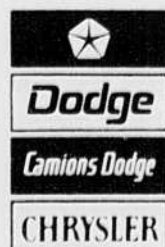
1500\$ de remise en argent*
sur le pick-up Dodge Ram.

Obtenez également **7,9%** de taux de crédit du fabricant pour 48 mois
ou **1000\$** de remise en argent* pour le modèle à moteur Cummins à turbocompresseur.

Plus des taux de crédit et des remises en argent sur tous les véhicules 1990 et 1991
faisant partie du stock actuel des concessionnaires.

L'Avantage Chrysler

Profitez-en chez les concessionnaires Chrysler du Québec.



*L'offre de 5,9 ou 7,9 % de taux de crédit du fabricant PLUS 500 \$ de remise en argent et l'offre de 1 500 \$ de remise en argent sont mutuellement exclusives. L'offre de 7,9 % de taux de crédit du fabricant et l'offre de 1 000 \$ de remise en argent sont mutuellement exclusives. Ces offres ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail. Elles annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Les demandes de crédit pour un terme maximal de 48 mois sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Itée. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Les véhicules achetés doivent être livrés à partir du stock actuel des concessionnaires, du 2 juillet 1991 jusqu'à la fin du programme tel que déterminé par Chrysler Canada Itée. Seule l'offre de remise en argent est applicable dans le cas des véhicules loués à long terme à des particuliers. Voyez votre concessionnaire pour les détails. Cette offre exclut la Plymouth Sundance et la Dodge Shadow «S» sur lesquelles une offre séparée s'applique.

**Les économies associées aux ensembles d'accessoires sont établies d'après le prix de détail suggéré par le fabricant pour ces accessoires lorsqu'ils sont achetés séparément.

